



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter

la carrière d'argiles et de sables kaoliniques

déposée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE

Commune de LIVRY

Il sera procédé, du lundi 29 avril 2013 au vendredi 31 mai 2013 inclus, à une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ayant pour objet la demande d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière d'argiles et de sables kaoliniques située sur le territoire de la commune de LIVRY, présentée par la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de LIVRY
- la commune de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
- la commune de CHANTENAY-SAINT-IMBERT
- la commune de LANGERON
- la commune du VEURDRE (Allier)
- la commune de SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY (Allier)

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de LIVRY, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Sylvie LETEUR, à la mairie de LIVRY, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

.../...

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Mme Sylvie LETEUR, sans emploi, désignée en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de LIVRY les :

- lundi 29 avril 2013 de 13H30 à 16H30
- mardi 7 mai 2013 de 14H30 à 17H30
- mercredi 15 mai 2013 de 13H30 à 16H30
- jeudi 23 mai 2013 de 14H30 à 17H30
- vendredi 31 mai 2013 de 9H00 à 12H00

En cas d'empêchement, elle sera remplacée par sa suppléante, Mme Andrée NIEZ, fonctionnaire de la DDT en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est Mme Blandine CLERGET, Directrice d'exploitation de la SAS IMERYS CERAMICS FRANCE dont le siège social est situé 154 rue de l'Université – 75007 PARIS.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'aux mairies de LIVRY, SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, CHANTENAY-SAINT-IMBERT, LANGERON (Nièvre), LE VEURDRE et SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY (Allier) aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.